Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901441-20251215-20251215D48-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de
LA MARTYRE

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice	*11*
Membres présents	*07*
Absents	*04*
Procurations	*02*
Votants	*09*

DATE DE LA CONVOCATION

08/12/2025

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2025/48

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quinze décembre à 20 h 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Pierre Abéguilé (arrêté n°74/2025 du 23/10/2025 délocalisation des séances de Conseil municipal), sous la présidence de **Madame Chantal SOUDON, *Maire.***

Présents : **Chantal SOUDON, Jacqueline TOURBOT, Roland LE TOULLEC, Charles BOIS, Stéphanie JONCOUR, Pascal PERENNOU, Pompilia STOIAN.**

Absents excusés : **Rémy JESTIN, Arihinatou KABA, Thierry PERRONNO (pouvoir à Chantal SOUDON), Marie POULIQUEN (pouvoir à Pascal PERENNOU).**

Secrétaire de séance : Stéphanie JONCOUR

Délibération pour permettre les dépenses anticipées d'investissement en 2026 avant le vote du budget communal

Afin d'assurer la continuité du service entre deux exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution d'opérations d'investissements, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire, conformément aux dispositions de l'article L1612 du Code Général des Territoriales (CGT), à liquider et mandater les dépenses d'investissements de l'exercice 2026 dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget 2025, à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif 2026.

Chapitre	Article	Libellé article	Budget 2025 en €	Anticipation pour 2026 en €
16	165	Dépôts et cautionnement reçus	650,00 €	162,50 €
203	2033	Frais d'insertion	2 000,00 €	500,00 €
204	2041582	Bâtiments et installations	34 471,25 €	8 617,81 €
204	204422	Bâtiments et installations	810,00 €	202,50 €
205	2051	Concessions et droits similaires	504,00 €	126,00 €
21	2111	Terrains nus	44 500,00 €	11 125,00 €
21	2128	Autres agencements et aménagements	3 000,00 €	750,00 €
21	21318	Autres bâtiments publics	24 043,20 €	6 010,80 €
21	2152	Installations de voirie	117 844,32 €	29 461,08 €
21	2158	Autres installations, matériel, et outillage technique	71 922,92 €	17 980,73 €
21	21728	Autres agencements et aménagements	5 000,00 €	1 250,00 €
21	2181	Installations générales, agencements et aménagements	7 140,00 €	1 785,00 €
21	21831	Matériel informatique scolaire	7 936,80 €	1 984,20 €
21	21838	Autre matériel informatique	1 000,00 €	250,00 €
21	2188	Autres	8 262,40 €	2 065,60 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212901441-20251215-20251215D48-DE

23	2312	Agencements et aménagements de terrains	455,00 €	113,75 €
23	2313	Constructions	932 940,00 €	233 235,00 €
23	2315	Installations, matériel et outillages techniques	20 874,92 €	5 218,73 €
26	266	Autres formes de participation	1 000,00 €	250,00 €
27	2748	Autres prêts	1 000,00 €	250,00 €
			1 285 354,81 €	**321 338,70 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

☒ Accepte la proposition de Madame le maire dans les conditions exposées ci-dessus, et l'autorise à liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget communal 2026 dans la limite de 321 338,70 €.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

